

L'Atelier du Thabor est une communauté de plus de 230 adhérents
qui se doivent d'observer des règles partagées par tous :

Le respect de l'autre, du lieu et du matériel

LA VIE A L'ATELIER :

- Chacun est responsable du bon fonctionnement de l'atelier et du matériel qui est un bien commun
- Être inscrit pour assister à un atelier
- Partager courtoisement l'espace afin de ne pas gêner son voisin et mettre son téléphone portable en silencieux
- Marquer son nom sur le matériel personnel qui reste à l'atelier et sur les œuvres laissées après les cours
- Ne pas entreposer ses œuvres/ son matériel sur les étagères réservées aux animateurs et à la sculpture
- Chaque animateur est responsable de l'organisation de sa séance
- Les fournitures sont à la charge de chacun en fonction des demandes des animateurs
- Il est formellement interdit de prendre des photos des modèles en séance

RESPECT DU MATERIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT :

- Ne pas peindre sur tables et chevalets sans protection
- A la fin de chaque séance, **ranger et nettoyer les tables, disposer les chevalets sur les portants** en respectant les consignes
- Balayer les sols après les séances et les nettoyer le cas échéant. Pensez à ceux qui passent après vous.
- Laisser libres et propres éviers et paillasses ; ranger les bords dans le placard sous l'évier au rez-de-chaussée
- Veiller à la propreté des toilettes et signaler le manque de savon et/ou papier toilette
- Entreposer les objets trouvés dans le placard près de l'escalier svp

L'Atelier est engagé avec la Ville de Rennes dans une démarche éco-responsable qui nécessite le concours de **chaque adhérent** par un **comportement respectueux** de l'environnement.

Eau :

- Économiser l'eau, ne pas la laisser couler inutilement
- Essuyer pinceaux et palettes avant lavage afin ne pas boucher les canalisations et minimiser la pollution de l'eau
- Remettre le filtre anti déchets en place

Electricité :

- Fermer la porte des toilettes en sortant afin d'éteindre la lumière
- Eteindre derrière soi

Chauffage :

- Fermer impérativement les portes d'entrée en période de chauffage
- Ne rien stocker devant les radiateurs pour ne pas gêner leur fonctionnement

SECURITE :

- Dégager les issues de secours, l'accès aux extincteurs, à l'armoire électrique, aux prises électriques
- Ne rien poser ni DEVANT, ni SUR le four
- Ne jamais ouvrir le four, même hors fonctionnement
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'atelier
- Une trousse de premiers secours est rangée dans le placard au-dessus du vestiaire

Le parking du cloître est interdit aux adhérents, sauf aux personnes autorisées (animateurs, personnes en situation de handicap...)

Entraide & investissement :



Participer aux expositions internes et externes, aux vernissages, aux événements (Journée des Arts, fête de fin d'année), à l'assemblée générale, au grand rangement fin juin. Toute aide est précieuse et bienvenue à l'association. Chacun peut s'impliquer selon ses disponibilités et ses affinités.

S'informer sur la vie de l'association :



Connaître le règlement intérieur de l'Atelier, consulter les panneaux d'affichage, sa boîte mail, la newsletter mensuelle, consulter le site internet de l'atelier : www.atelierduthabor.fr

Merci de faire part des éventuels dysfonctionnements à l'animateur ou à l'accueil.

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION AU BIEN-ETRE COMMUN AU SEIN DE L'ATELIER